

Image not found or type unknown



droit de préemption vente appartement 1%

Par trix, le 25/02/2009 à 19:25

Bonjour,

j'occupe un appartement de mon employeur dans le cadre du 1%. celui-ci décide de vendre son patrimoine immobilier à une société qui nous garantit la location pendant 6 ans, mais donne priorité aux occupants. J'ai accepté l'offre de vente sous réserve de l'obtention d'un prêt conjointement avec mes enfants. Le notaire de mon employeur m'informe maintenant qu'il ne veut concrétiser cette vente me disant qu'elle est réservée aux locataires et que mes enfants ne sont qu'occupants. Le droit de préemption est-il légal dans ce cas et si oui, ne peut-il être partagé avec mes descendants à titre d'occupants de bonne foi?

Merci pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter.

Cordialement